Commission des transports et de l'environnement
Déposé le : 19-08-20
Nº : CTE-047
Secrétaire :

Inspections en environnement réalisées en 2019-2020 :

Inspecteurs et inspections environnementales

Répartis sur tout le territoire du Québec, dans neuf direction régionales, le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) dispose de près de 300 inspecteurs tous polyvalents affectés de façon judicieuse à des inspections sur le terrain, des inspections hors site, de la validation de données d'autosurveillance des entreprises, de la surveillance aérienne, de l'utilisation de drones, des techniques d'échantillonnage et de mesure de toute nature sur le terrain.

Ce nombre d'inspecteurs assure au CCEQ une continuité dans ses opérations au fil des années. Ainsi, le nombre de ressources dans chacune des directions régionales permet d'assurer la surveillance et le contrôle appropriés du respect de la législation environnementale dans tous les secteurs d'activités assujettis à cette législation.

L'ensemble des éléments entourant la fonction d'inspection permet, à chaque année, au MELCC et à ses inspecteurs, de fournir une prestation de contrôle environnemental efficace et répond aux besoins du Québec et de ses citoyens. Cette prestation s'est traduite comme suit au cours des trois dernières années financières :

Années financières	Nombre d'inspecteurs	Inspections terrains et hors site
2017-2018	269	23 891
2018-2019	291	28 197
2019-2020	297	27 980

Les graphiques suivants présentent la répartition des types d'inspections réalisées au cours des trois dernières années financières:

2017-2018

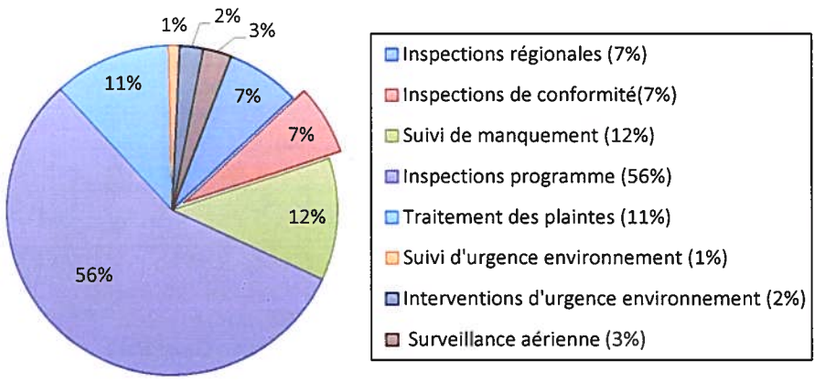

2018-2019

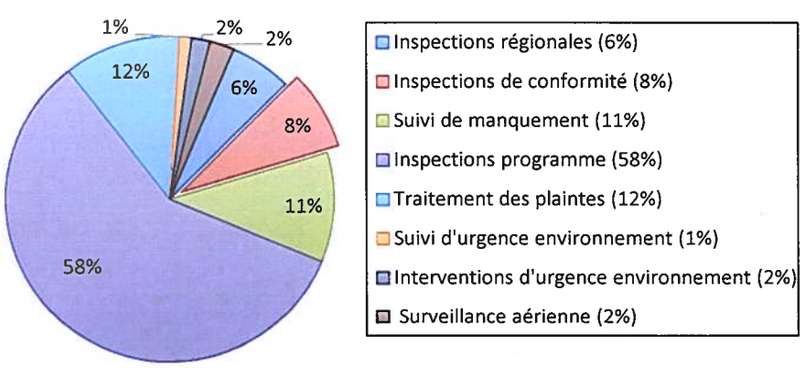

2019-2020

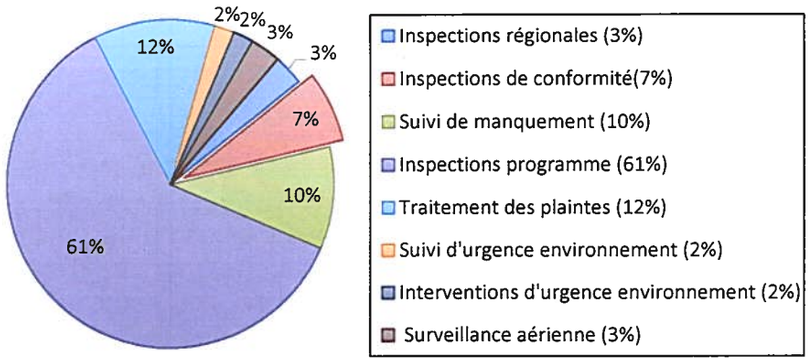

Inspections de conformité des autorisations

Le concept d'inspection de conformité réfère à une vérification du respect des engagements, conditions, restrictions et interdictions d'une autorisation environnementale. La planification annuelle du CCEQ consacre une partie de ses efforts pour la réalisation de telles inspections en visant en priorité les autorisations délivrées dans l'année courante.

Dans les faits, le CCEQ réalise beaucoup plus d'inspections sur les autorisations que ce que le chiffre des inspections dites de conformité peut représenter. En effet, dans l'ensemble des inspections de programmes de contrôle, qui représente près de 60% des inspections annuelles, les lieux ou intervenants qui sont visés possèdent déjà majoritairement une autorisation. L'inspecteur procède alors, dans le cadre du programme, à la vérification partielle ou complète du respect de l'autorisation, mais cette inspection sera plutôt comptabilisée dans les inspections dites de programmes.

La sélection des autorisations environnementales retenues pour la réalisation des inspections de conformité est basée sur une approche de risque qui permet d'intervenir dans de multiples secteurs, tout en priorisant ceux qui présentent des risques importants.

Le tableau suivant présente les inspections de conformité des trois dernières années :

Années financières	Inspections de conformité*			Autorisations ministérielle délivrées
	Terrain	Hors site	Total	
2017-2018	922	645	1 567	4 061
2018-2019	1 380	848	2 228	3 749
2019-2020	1 122	844	1 966	3 495
Total	**3 424**	**2 337**	**5 761**	**11 305**

* Dans les faits, le CCEQ réalise beaucoup plus d'inspections sur les autorisations que ce que le chiffre des inspections dites de conformité peut représenter. En effet, dans l'ensemble des inspections de programmes de contrôle, qui représente près de 60% des inspections annuelles, les lieux ou intervenants qui sont visés possèdent déjà majoritairement une autorisation.

De façon plus spécifique, au cours de l'année financière 2019-2020 :

- 1 966 inspections de conformités ont été réalisées;
- Elles visaient 1 631 autorisations différentes;
- Elles ont menés à la notification de 266 avis de non-conformité et à l'imposition de 24 sanctions administratives ou pénale.

À titre indicatif, 3 495 autorisations environnementales ont été délivrées au cours de cette même période.

Mesures coercitives

Le CCEQ n'hésite pas à prendre des actions coercitives lorsque requis. Tous les manquements sont signifiés par un avis de non-conformité (ANC). Certains de ces manquements conduisent à des sanctions administratives pécuniaires (SAP). En ce qui concerne les enquêtes pénales et l'émission d'ordonnance, elles sont utilisées dans les cas où les manquements sont considérés graves.

Années financières	Inspections	ANC	SAP ($)	Condamnations pénales ($)	Ordonnances
2017-2018	23 891	4 090	441 (1 756 500 $)	118 (1 606 540 $)	7
2018-2019	28 197	5 812	428 (1 696 100 $)	117 (1 227 900 $)	6
2019-2020	27 980	5 128	513 (1 921 576 $)	150 (1 921 576 $)	8
Total	**80 068**	**15 030**	**1 382 (5 374 176 $)**	**385 (4 756 016 $)**	**21**